

Image not found or type unknown



Conseil syndical et assemblée générale

Par **ellande**, le **27/03/2016** à **17:29**

bonjour

je suis membre d'un conseil syndical d'une grosse copropriété de vacances. Le mandat de 80% des membres du conseil (29) arrive à échéance le 31 mars 2016. Or le syndic a convoqué l'assemblée générale pour le 23 avril. peut-on considérer qu'il y a vacance du conseil ou ce dernier peut-il toujours exercer jusqu'à l'AG?

Merci de votre réponse